

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
22e séance
tenue le
mardi 27 octobre 1992
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 22e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

puis : M. GUERRERO (Vice-Président) (Philippines)

SOMMAIRE

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT (suite)

- a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)
- b) APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

- a) ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)
- c) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (suite)
- d) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (suite)
- e) PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.22
3 novembre 1992

FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES

Projet de décision de l'ordre du jour A/C.2/47/L.8/Rev.1

1. Le PRESIDENT présente un projet de décision révisé intitulé : "Révisions proposées au programme 16 (Environnement) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997" (A/C.2/47/L.8/Rev.1), comme suite à une proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord visant à assurer la concordance du texte du plan avec le programme Action 21. La Commission a recommandé que ces révisions constituent un projet de décision du Président et qu'une fois approuvées soient transmises au Président de la Cinquième Commission.

2. Il en est ainsi décidé.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT (suite)

- a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)
- b) APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution A/C.2/47/L.9

3. M. SHAUKAT (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77, présente le projet de résolution A/C.2/47/L.9, intitulé "Coopération internationale pour la croissance et le développement : a) respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement; b) application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement". L'orateur signale que le texte du projet de résolution ne laisse pas à l'écart l'Engagement de Cartagena et les autres programmes mentionnés dans le troisième alinéa du préambule qui complètent en fait la Déclaration et la Stratégie visées. Il indique qu'au commencement dudit alinéa, il faut intercaler les mots ", dans ce contexte," entre "Tenant compte" et "l'Engagement de Cartagena".

4. Le projet de résolution A/C.2/47/L.9 est approuvé tel que modifié oralement.

5. M. GUERRERO (Philippines), Vice-Président, prend la présidence.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)
(A/47/340, A/347/375-S/24429, A/47/391, A/47/499, A/47/564)

- a) ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite)
(A/47/419 et Add.1, Add.2 et Add.3)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)
(A/47/340, E/1992/28, Supplément N° 8)
- c) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (suite)
(A/47/312-S/24238, E/1992/28, Supplément N° 8)
- d) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (suite) (A/47/264, E/1992/71,
E/1992/29, Supplément N° 9)
- e) PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (suite)

6. M. MARKS (Etats-Unis d'Amérique) rappelle qu'à la session de fond du Conseil économique et social, les Etats-Unis ont, à propos de la mise en oeuvre de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, rendu hommage au travail du CCQF/OPS, mis l'accent sur le nouvel esprit de coopération apparu entre les membres du Comité administratif de coordination et du Groupe consultatif mixte des politiques et signalé qu'il convenait d'appliquer sans réserve la résolution mentionnée au lieu d'essayer de nouvelles politiques.

7. Il est normal que le processus de réforme que suppose la résolution 44/211 n'ait pu aboutir en seulement trois ans, mais des progrès plus importants auraient pu être réalisés. Les bonnes intentions exprimées quant au renforcement du système des coordonnateurs résidents et de la représentation dans les pays ont été frustrées en grande partie par la rivalité existant entre les organismes et par le chevauchement de leurs mandats. Il y a trois ans, ce sont les préoccupations suscitées par l'absence de collaboration, de cohérence et d'efficacité en matière de programmation des activités des Nations Unies qui ont poussé les Etats Membres à approuver la résolution 44/211. Or, ces préoccupations persistent encore aujourd'hui. Il est donc indispensable au moins d'identifier les principales causes des lacunes évidentes de façon qu'un effort puisse être fait pour les éliminer.

8. Du fait de sa neutralité et de la portée de ses activités, l'Organisation des Nations Unies dispose d'un avantage comparatif dans un grand nombre de domaines, qui ne se traduit pas toujours toutefois en capacité effective. Le manque de coordination entre les organismes et l'absence d'appui technique ont miné l'efficacité des efforts d'aide au développement de l'Organisation. Celle-ci ne devrait donc fournir une aide que dans les domaines où les autres donateurs multilatéraux ou bilatéraux ne seraient pas plus efficaces. Le rôle de coordination du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), tel qu'envisagé dans le Consensus de 1970, a souffert de la prolifération des sources de financement de l'aide au développement du système des Nations Unies et de ses représentations locales. La stratégie commune par pays approuvée récemment par le Comité administratif de coordination comme cadre de programmation de l'aide peut se révéler très utile, mais le processus d'adoption a été trop long. Il faut espérer que davantage de progrès seront faits dans les trois années à venir. La délégation des Etats-Unis appuie sans réserve le concept de bureau intégré des Nations Unies qui, sous la direction du

(M. Marks, Etats-Unis)

coordonnateur résident, permettrait de diminuer les dépenses d'administration et d'assurer une plus grande continuité et efficacité des conseils multisectoriels et de l'appui technique aux gouvernements. Il faudrait donc que le coordonnateur résident représente tous les organismes du système.

9. Au cours des quelques prochaines années, les donateurs multilatéraux et bilatéraux accorderont sans doute le rang le plus élevé de priorité à l'aide d'urgence et à l'assistance technique pour faire face à des problèmes de dimension planétaire comme la dégradation de l'environnement, le SIDA/HIV et le passage à la démocratie et à l'économie de marché dans les pays d'Europe de l'Est. En outre, les pays moins développés de l'ex-Union soviétique, ainsi que d'autres pays moins développés en Asie, en Afrique et en Amérique latine, auront besoin d'une aide à long terme pour mettre en place leur cadre juridique et institutionnel ainsi que des mécanismes participatifs dans les domaines politique et économique. Les Etats-Unis reconnaissent la nécessité de développer la capacité nationale, de réformer les institutions politiques de façon qu'elles soient plus représentatives, de procéder à des ajustements structurels à long terme de façon à rendre les économies en développement plus concurrentielles et les services sociaux plus efficaces, d'assurer un développement durable, d'atténuer les effets de la pandémie SIDA/HIV sur les pays moins développés et de faciliter la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées. Il est dans l'intérêt des donateurs comme des pays bénéficiaires d'améliorer les activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays. Les Etats-Unis espèrent pouvoir oeuvrer de concert avec tous les pays intéressés pour réaliser les principaux objectifs de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale.

10. M. HUSLID (Norvège), parlant également au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Suède, dit que la situation économique mondiale actuelle montre très clairement les liens étroits qui existent entre le maintien de la paix et la sécurité et le développement social et économique. Si la responsabilité essentielle du développement des pays en développement incombe avant tout aux gouvernements et aux peuples de ces pays, il ne fait pas de doute que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent aussi leur apporter une aide substantielle. La coopération multilatérale fondée sur une approche multisectorielle offre d'importants avantages comparatifs et, pour en tirer le meilleur parti, il est nécessaire de renforcer les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social et économique. Il est indispensable d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'Organisation afin de soutenir les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour créer un meilleur environnement économique pour leurs populations, assurer les services sociaux de base et protéger les groupes les plus vulnérables, encourager la question rationnelle des ressources naturelles et faciliter la participation de l'ensemble de la communauté au processus de développement.

11. M. Huslid souligne la nécessité d'améliorer les activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies, dont l'efficience a souffert de la fragmentation et du manque de coordination. Le rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/47/419 présente une analyse très utile, mais ne contient pas de propositions spécifiques. La résolution 44/211 constitue un bon point de départ pour la réforme des activités d'aide au développement au niveau local, réforme qui doit viser à la fois les problèmes de fond et les problèmes d'organisation. Les nouveaux besoins qui se font jour dans les pays en développement et l'interdépendance de l'économie mondiale exigent du système des

(M. Huslid, Norvège)

Nations Unies une réponse multisectorielle cohérente et ferme. Les ressources étant rares, il faut ne jamais perdre de vue l'importance de l'efficacité par rapport aux coûts. A cet égard, M. Huslid insiste beaucoup sur l'étroite relation existant entre l'efficacité des activités du système pour le développement et leur financement.

12. Les pays nordiques appuient les efforts réalisés pour renforcer la coopération sur le terrain entre tous les organismes des Nations Unies au moyen de la formulation d'une stratégie unique par pays. Ils sont partisans d'un renforcement du rôle du coordonnateur résident, étant entendu que ce sont les administrations nationales qui sont responsables en dernier ressort de la coordination de l'aide extérieure. La formulation d'une stratégie par pays exige que soit mise en place une structure nationale couvrant toutes les activités de développement. La stratégie des Nations Unies pour chaque pays doit répondre aux nécessités et priorités nationales et être fondée en même temps sur les stratégies de développement adoptées au niveau international, une étroite collaboration étant maintenue avec les institutions de Bretton Woods afin d'identifier les domaines de coopération et les complémentarités. La stratégie unique exige des mécanismes spécifiques de programmation, comme l'approche-programme et l'exécution nationale. Avec de tels mécanismes, on devrait arriver à améliorer la pertinence, la flexibilité, l'efficacité-coût et l'impact par rapport aux programmes et priorités nationaux et la capacité des pouvoirs publics de coordonner l'aide extérieure devrait être renforcée. Pour que ces objectifs puissent être réalisés, les arrangements de travail pratiques sur le terrain doivent être révisés et il faut veiller à assurer une meilleure harmonisation des cycles de programmation, tant dans le système des Nations Unies que par rapport aux cycles de programmation des gouvernements.

13. La décentralisation ne consiste pas seulement à déléguer des pouvoirs. Le système des Nations Unies pour le développement doit pouvoir disposer d'agents extérieurs ayant les compétences voulues, ce qui, à son tour, exige de nouveaux types d'orientations et de conseils de la part du Siège et l'adoption d'une politique de mise en valeur des ressources humaines qui facilite la mobilité du personnel et améliore les perspectives de carrière, compte tenu dans le même temps des situations familiales, des différences culturelles et des besoins particuliers des fonctionnaires de sexe féminin. Pour ce qui est du rôle du coordonnateur résident en sa qualité de chef de l'équipe du développement des Nations Unies sur le terrain, M. Huslid considère qu'il convient de définir plus clairement les aptitudes nécessaires pour occuper ce poste. Dans ce contexte, il souligne la fonction importante assignée au coordonnateur résident dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Pour renforcer cette fonction, il importe d'éviter la bureaucratie et les dépenses supplémentaires et d'accroître la confiance entre les organismes des Nations Unies.

14. Une meilleure coordination des activités de développement et une gestion plus efficiente des ressources humaines sont des instruments nécessaires pour améliorer le système des Nations Unies pour le développement, mais elles ne sont pas suffisantes en elles-mêmes. Les pays nordiques sont convaincus qu'il faut réformer l'actuel système de gestion des principaux fonds et programmes opérationnels en établissant un Conseil international du développement, qui fournirait des orientations cohérentes. Il faut en outre que les organes de direction soient de plus petite taille afin de pouvoir donner aux fonds et

(M. Huslid, Norvège)

programmes respectifs des avis plus ciblés sur une base continue. C'est là, en bref, l'essentiel du projet nordique, dont l'autre objectif principal est d'assurer un financement suffisant et prévisible.

15. M. ARELLANO (Mexique) affirme que son pays accorde une grande importance aux activités opérationnelles pour le développement, car ces activités constituent la contribution directe des Nations Unies au développement économique et social des Etats membres. Pour ce qui est de la note du Secrétaire général sur l'examen triennal (A/47/419), M. Arellano considère que cette analyse permettra de s'ajuster plus facilement aux nouveaux défis et opportunités résultant des évolutions affectant le monde dans son ensemble. Malgré le caractère ambitieux des objectifs de la résolution 44/211, certains progrès ont été faits dans leur mise en oeuvre. La programmation, tant entre les pays qu'entre les organismes concernés, doit être envisagée avec flexibilité, pour tenir compte des différences culturelles entre les pays bénéficiaires. Le rôle du coordonnateur réside pour ce qui est de la coordination entre les autres représentants du système doit être renforcé. S'agissant de la décentralisation, la délégation mexicaine estime que le principe de la subsidiarité doit s'appliquer aux opérations sur le terrain, de manière à répondre de façon plus rapide et plus souple aux pays demandant une aide.

16. M. Arellano craint qu'en axant une grande partie des activités opérationnelles sur des tâches de caractère humanitaire et d'urgence, on néglige d'autres problèmes qui sont les causes fondamentales des problèmes de développement. Il s'inquiète aussi de constater le recul des apports d'aide publique en faveur du développement ainsi que la diminution du nombre de projets approuvés.

17. M. BARAC (Roumanie) déclare que la délégation de son pays accorde une importance particulière aux activités opérationnelles pour le développement, car ces activités jouent un rôle important dans la mise en oeuvre du mandat de l'Organisation dans les domaines économique et social. Actuellement le Programme des Nations Unies pour le développement travaille dans tous les secteurs pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales et à gérer toutes les phases de leur processus de développement.

18. La résolution 44/211 de l'Assemblée générale, qui constitue une étape décisive, a mis en branle un processus destiné à adapter les activités de développement des Nations Unies aux nouvelles exigences de la décennie 90. Elle a demandé instamment aux gouvernements d'assumer la responsabilité de l'exécution des projets et de formuler des programmes assurant une utilisation optimale des capacités nationales et de l'aide internationale. En outre, pour faciliter ce processus, elle a recommandé une programmation plus vigoureuse, une plus grande décentralisation et un renforcement du dispositif des coordonnateurs résidents. La délégation roumaine appuie vigoureusement ces mesures.

19. La note du Secrétaire général (A/47/419) fait un tour d'horizon complet des mesures mises en oeuvre jusqu'ici pour réformer le système des activités opérationnelles de développement des Nations Unies. La Roumanie remercie le Secrétaire général de ses recommandations et est prête à y souscrire. La note montre que certaines mesures spécifiques ont déjà été prises pour améliorer la coordination au niveau de la programmation des activités opérationnelles mais les résultats obtenus font apparaître que tous les organismes des Nations Unies

(M. Barac, Roumanie)

ne sont pas aussi fermement attachés à ce processus. Il existe des divergences entre eux pour ce qui est de l'interprétation et de l'application de concepts opérationnels, comme l'approche-programme et les modalités de mise en pratique de la décentralisation.

20. Pour une application intégrale de la résolution 44/211, il faut adopter les mesures suivantes : réponse intégrée du système des Nations Unies aux besoins des pays bénéficiaires au moyen d'une stratégie unique cohérente par pays, meilleure harmonisation et adaptation des cycles de programmation de tous les organismes de financement des Nations Unies avec les périodes de planification des pays bénéficiaires, élargissement de la pratique de l'exécution nationale, plus grande décentralisation en faveur des bureaux extérieurs, renforcement du rôle du coordonnateur résident, plus grande harmonisation et simplification des opérations de formulation, évaluation et suivi des projets, base plus assurée et plus stable pour le financement des activités opérationnelles, clarification des mandats et rôles individuels des organismes des Nations Unies par l'Assemblée générale de façon à réduire les doubles emplois et les chevauchements et gestion plus efficace des activités opérationnelles. A cet égard, la délégation roumaine appuie la proposition des pays nordiques. La participation active des donateurs et des bénéficiaires est indispensable à l'adoption de tous nouveaux arrangements en vue de la réalisation des objectifs visés. La Roumanie est prête à coopérer à la formulation et à l'adoption de mesures pratiques en faveur du renforcement et de l'amélioration de l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

21. Pour ce qui est de la coopération entre la Roumanie et le système des Nations Unies dans le domaine des activités opérationnelles en faveur du développement, M. Barac se déclare satisfait de l'appui précieux apporté par le PNUD à la mise en oeuvre de certains grands projets destinés à assurer le succès de la transition. Il souhaite aussi mentionner le projet TOKTEN, qui a donné ses premiers résultats, en particulier dans le domaine agricole. Il espère que le nouveau programme de pays, préparé en étroite collaboration avec le coordonnateur résident à Bucarest, sera approuvé à la session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUD en février 1993. La Roumanie souhaiterait également participer à la mise en oeuvre des projets régionaux européens. M. Barac appelle l'attention sur une table ronde organisée récemment à Bucarest par le PNUD conjointement avec le Gouvernement roumain sur le thème de la transition et de ses difficultés. Pour finir, il voudrait dire combien son pays apprécie la coopération étroite et fructueuse qui s'est instaurée entre les divers organes et organismes des Nations Unies participant à l'exécution de projets d'assistance technique en Roumanie.

22. M. OLISEMEKA (Nigéria) dit que sa délégation appuie pleinement l'analyse et les solutions présentées par le représentant du Pakistan. Le climat économique international reste défavorable aux pays en développement, car les efforts faits pour encourager la croissance et le développement continuent d'être battus en brèche par l'insuffisance de l'accès aux marchés, la chute des apports de ressources, l'absence d'investissements étrangers, ainsi que d'autres facteurs monétaires, financiers et commerciaux. Un effort concerté, global et à long terme, associé à une stratégie économique d'ensemble, serait acquis pour assurer une croissance économique durable et équilibrée.

(M. Olisemeka, Nigéria)

23. Les activités de l'Organisation des Nations Unies doivent viser le renforcement de la capacité nationale des pays en développement. Compte tenu de sa neutralité, de son impartialité, de son universalité et de sa sensibilité culturelle, de même que de son expérience dans les domaines économiques et sociaux, l'Organisation des Nations Unies est l'organisation la mieux équipée pour cette tâche.

24. M. Olisemeka est heureux de noter que plusieurs initiatives ont été prises pour décentraliser les activités opérationnelles du système des Nations Unies et mettre en oeuvre d'autres aspects de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale. Par exemple, le Conseil d'administration du PNUD a adopté des décisions de large portée sur les dépenses d'appui, l'exécution nationale et l'approche-programme, qui ont une incidence importante sur la coopération à la fois du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

25. Le Nigéria considère que la coordination de l'aide au développement est extrêmement importante et est d'avis que c'est aux gouvernements qu'il appartient en dernier ressort d'assurer cette coordination. La formulation d'une stratégie unique par pays des Nations Unies exige la concentration des fonctions de coordination pour toutes les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement. Les coordonnateurs résidents doivent être des fonctionnaires de haut niveau expérimentés et qualifiés, nommés par les services généraux et appartenant de préférence, mais pas nécessairement, au PNUD. Ils doivent être responsables du contrôle et de la gestion de toutes les activités de développement des Nations Unies dans un pays donné.

26. Le Nigéria souscrit pleinement aux concepts d'exécution nationale et de renforcement des capacités, qui sont tous deux rattachés à celui de responsabilité nationale. L'Organisation des Nations Unies, et en particulier ses bureaux extérieurs, doivent aider les gouvernements à consolider leur capacité d'exécution des projets en leur prêtant un appui technique et administratif. A cette fin, les institutions spécialisées des Nations Unies doivent surtout privilégier leur rôle de "centres d'excellence" et prêter davantage d'attention à la fourniture de conseils techniques et à la prestation de services propres à permettre de transférer progressivement la responsabilité de l'exécution aux gouvernements des pays bénéficiaires eux-mêmes. Ce processus devrait être facilité par les nouveaux arrangements concernant les dépenses d'appui et le passage graduel à une approche-programme.

27. M. Olisemeka reconnaît, avec le représentant du Pakistan, qui a pris la parole au nom du Groupe des 77, que l'approche-programme exige, outre la décentralisation de l'autorité, la rationalisation des relations entre le Siège et les bureaux extérieurs. Pour être efficace, la décentralisation doit toucher les représentants de tous les organismes de financement des Nations Unies. Autrement, il serait impossible de financer, concevoir et appliquer de façon cohérente les diverses composantes interdépendantes d'une stratégie unique. La décentralisation est un mécanisme destiné à favoriser l'efficacité et la qualité de l'appui extérieur aux efforts nationaux de développement. Les représentants sur le terrain doivent être habilités et autorisés à annuler, modifier et adapter les activités de développement dans le cadre des objectifs de programme globaux qui ont été approuvés. Les retards dans une activité peuvent perturber les autres activités connexes.

28. M. MARUYAMA (Japon) considère que les activités opérationnelles des Nations Unies peuvent être un moyen prometteur de réaliser les objectifs économiques et sociaux définis dans la Charte et que les Etats Membres sont de plus en plus conscients de l'urgence qu'il y a à concrétiser enfin cette promesse. Le système des Nations Unies doit être capable de mieux répondre aux exigences du développement des pays en développement et, dans cette optique, doit résoudre des problèmes comme les erreurs dans la formulation des politiques et l'établissement de l'ordre des priorités, les incohérences dans l'exécution des programmes de développement et la fragmentation des activités au Siège et sur le terrain.

29. Le Japon estime que les orientations contenues dans la résolution 44/211 de l'Assemblée générale sont toujours valides. Il faut espérer qu'au cours des trois prochaines années, on progressera sensiblement sur la voie de leur application. Parmi les progrès déjà réalisés depuis l'approbation de la résolution figure le nouvel accord sur les dépenses d'appui et le concept d'approche-programme ainsi que les directives du Comité consultatif sur les questions de fond (activités opérationnelles). En général, toutefois, les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances, pour trois raisons. La première est qu'il faut réorganiser le mécanisme intergouvernemental de formulation des politiques, de façon à assurer que celles-ci soient claires et cohérentes. La seconde tient à la faiblesse du mécanisme institutionnel chargé du suivi des activités opérationnelles au niveau de l'ensemble du système. La troisième est la nécessité de renforcer le système des Nations Unies sur le terrain de façon que les organismes intéressés puissent oeuvrer sur la base de principes plus unifiés et plus cohérents.

30. Pour ce qui est du système des coordonnateurs résidents et de la représentation dans le pays, il faut garder à l'esprit que ce sont les gouvernements bénéficiaires qui ont la responsabilité principale de la coordination de l'aide extérieure et qu'il faut se fonder sur leurs stratégies et plans nationaux de développement. Evidemment, il importe au plus haut point que des consultations étroites aient lieu entre les gouvernements bénéficiaires et le système des Nations Unies.

31. Il importe d'encourager la programmation conjointe des activités du système des Nations Unies dans chaque pays, afin d'élaborer un seul document de programmation des Nations Unies par pays. Actuellement, chaque organisme des Nations Unies formule son propre plan, sans prêter suffisamment attention aux activités des autres organismes. Dans la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, cette consolidation a été proposée mais peu de progrès ont été réalisés à cet égard jusqu'ici. Cela peut être attribué à l'absence d'un cadre national de programmation, mais il n'est pas impossible d'arriver à une programmation unique des Nations Unies sans un tel cadre. Le Japon appuie l'idée de formuler une stratégie unique pour chaque pays. Les stratégies globales doivent être traduites en un ensemble de stratégies nationales à l'échelle du système. Pour cela, il faut tenir compte des avantages comparatifs des divers organismes des Nations Unies et des avantages comparatifs de ces derniers par rapport aux autres organismes internationaux et aux donateurs bilatéraux. L'idée avancée dans le rapport du Secrétaire général d'un organisme chef de file qui serait à la tête d'un groupe d'organismes réunis pour mener à bien une tâche concrète, par exemple la lutte contre la pauvreté, a des avantages comme premier pas vers la programmation conjointe et elle doit être appliquée le plus tôt possible, en consultation avec les gouvernements.

(M. Maruyama, Japon)

32. M. Maruyama est d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit que jusqu'ici l'efficacité du système de coordonnateur résident a été trop tributaire d'initiatives ponctuelles. Le rôle des coordonnateurs résidents doit être défini plus nettement et tous les organismes intéressés doivent faire des efforts plus systématiques à cet égard. Les mesures suivantes doivent être envisagées : les coordonnateurs résidents devraient assumer la responsabilité générale de la programmation de toutes les activités des Nations Unies dans chaque pays; être chargés de façon continue du suivi et de la mise en oeuvre des programmes conjoints; servir de catalyseurs pour la coordination avec les autres organisations internationales de développement, par exemple la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux; enfin, jouer un rôle de chef de file dans la fourniture d'un appui technique aux gouvernements (à cette fin des équipes multidisciplinaires pourraient être établies sous la conduite des coordonnateurs résidents et la capacité d'analyse et de recherche du système des Nations Unies pourrait être transférée aux niveaux national et régional). En outre, il faudrait s'efforcer de nommer comme coordonnateurs résidents des personnes ayant les plus hautes compétences dans le domaine du développement; il faudrait également favoriser le partage des bureaux et regrouper les bureaux extérieurs du système des Nations Unies, en particulier ceux du PNUD, du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM). Une autre mesure importante consisterait à améliorer la coordination au niveau du siège des organismes des Nations Unies. Le Comité administratif de coordination (CAC) et les autres organismes chargés de la coordination, en particulier le Groupe consultatif mixte des politiques, devraient jouer un rôle plus actif.

33. Enfin, l'orateur souligne la nécessité d'accompagner le processus de décentralisation des activités opérationnelles de développement des Nations Unies de mesures tendant à délimiter clairement les responsabilités, pour que celles-ci ne se trouvent pas diluées avec la délégation de pouvoirs.

34. M. BABA (Ouganda) estime que l'idée fondamentale de l'examen triennal des orientations est d'évaluer les moyens de renforcer et de rendre plus efficace et efficient le travail des Nations Unies dans le domaine des activités opérationnelles de développement. Le système devrait pouvoir ainsi répondre de manière intégrée aux nécessités prioritaires des pays bénéficiaires.

35. L'Ouganda appuie la proposition visant à unifier la présence des Nations Unies dans chaque pays. Cependant, la proposition de certains Etats Membres tendant à ce que cette présence ait à sa tête un ambassadeur des Nations Unies soulève de nombreuses difficultés, entre autres le risque de voir se créer des voies parallèles de communication entre le gouvernement et les Nations Unies, source potentielle de conflits. Dans les situations difficiles, cet ambassadeur pourrait être obligé de faire face à des questions comme les violations des droits de l'homme, les troubles civils ou les problèmes électoraux, ce qui pourrait facilement l'amener à se heurter à divers groupes, voire au gouvernement. Dans les propositions formulées, la relation de l'ambassadeur et du coordonnateur résident n'a pas été clairement définie. Il faut se garder de créer des structures superflues. Il faut éviter aussi à tout prix les conflits entre les organismes, que certaines situations difficiles favorisent, notamment la pandémie du SIDA, les problèmes des réfugiés ou le non-respect des droits de l'homme. Ces difficultés, cependant, ne sont pas insurmontables; elles peuvent être résolues en appliquant une approche multisectorielle.

(M. Baba, Ouganda)

36. Il faut renforcer la coordination des organismes des Nations Unies au niveau national, en particulier entre ceux qui fournissent les ressources financières et ceux qui disposent des connaissances spécialisées nécessaires. Le représentant de l'Ouganda demande quels mécanismes existent pour résoudre, dans l'intérêt des pays bénéficiaires, les conflits entre les objectifs de coordination et la volonté d'attirer à soi le plus de ressources possibles.
37. Pour améliorer la coordination, il faut une base de données couvrant toutes les activités interdépendantes du système des Nations Unies dans chaque pays. Ainsi, on pourrait savoir quelles sont les activités de développement qui sont réalisées à tout moment et on pourrait résoudre également les problèmes actuels de chevauchement des activités. L'Ouganda estime que la capacité informatique actuelle du système des Nations Unies permettrait déjà d'établir une telle base de données.
38. Pour un grand nombre de pays, en particulier en Afrique subsaharienne, la préoccupation majeure n'est pas de décider si des programmes d'ajustement structurel doivent être entrepris mais plutôt de déterminer la façon de les concevoir et de les appliquer. Pour que les réformes aboutissent, il est indispensable d'assurer une répartition équitable des revenus et la réduction de la pauvreté de même que la stabilité politique et une bonne gestion des affaires politiques. Les programmes d'ajustement structurel doivent avoir une base nationale, depuis leur conception, jusqu'à leur exécution et leur évaluation et proposer comme objectif la transformation de l'économie pour arriver à un développement économique durable. Le problème des programmes actuels d'ajustement est leur tendance à se concentrer sur l'équilibre macro-économique au mépris des ressources humaines et des services, facteurs essentiels pour la transformation à long terme. L'Organisation des Nations Unies a donc pour fonction importante d'intégrer analyses macro-économiques et efforts de réforme.
39. M. CHOWDHURY (Bangladesh) dit que, pour faire face aux nouveaux défis du développement dans les années 90, il est désormais largement admis qu'il faut introduire une programmation plus intégrée et concertée des activités du système des Nations Unies, harmoniser les programmes au niveau national, concentrer les efforts sur des programmes plus larges au lieu de s'intéresser à des projets de petite échelle, renforcer le rôle des coordonnateurs résidents, décentraliser et améliorer la capacité des Nations Unies dans chaque pays, appliquer des approches nationales plus ciblées, utiliser pleinement la capacité nationale et prendre des mesures pour que les gouvernements puissent prendre en charge l'exécution des programmes financés par le système des Nations Unies.
40. Malgré les résultats obtenus au niveau de la programmation, le dispositif des coordonnateurs résidents et la collaboration institutionnelle du système des Nations Unies, il semble qu'au cours des trois dernières années, on ait accordé davantage d'importance à l'analyse des problèmes et des propositions qu'à l'adoption de mesures pratiques. Néanmoins, les dispositions de la résolution 44/211 restent valides et il faut tirer parti de toutes les possibilités qui se présentent pour les appliquer pleinement et améliorer les activités sur le terrain et au Siège.

(M. Chowdhury, Bangladesh)

41. Le volume des ressources destinées aux activités opérationnelles reste inférieur aux besoins économiques et sociaux des pays en développement. C'est une situation tragique et paradoxale si l'on tient compte du débat actuel sur la revitalisation du système des Nations Unies pour répondre à ces besoins et des espoirs qu'a suscités la fin de la guerre froide. Il n'a pas été possible non plus d'augmenter comme prévu les contributions volontaires. Le Bangladesh fait appel aux donateurs pour qu'ils remédient à ces déficiences.

42. L'adoption d'une approche-programme au lieu d'une approche-projet facilitera la coordination, mais elle exigera une plus grande décentralisation des activités et une capacité technique appropriée sur le terrain. En outre, il est nécessaire de simplifier et d'harmoniser la formulation, l'élaboration, l'évaluation et la supervision des projets et des programmes et de centrer l'attention sur la nécessité de faire concorder ces programmes avec les priorités nationales et d'assurer la pleine participation à leur planification et à leur exécution des autorités nationales compétentes.

43. Pour que les programmes aboutissent, il faut renforcer le rôle de chef d'équipe que joue le coordonnateur résident en matière d'intégration et de coordination de l'aide apportée par le système des Nations Unies. Cependant, le Bangladesh considère qu'il faut maintenir l'autonomie opérationnelle de certains projets concrets et que les gouvernements doivent garder un accès direct aux programmes, fonds et connaissances des organismes compétents des Nations Unies, ce qui nécessite le maintien sur le terrain des arrangements existants à l'intérieur d'un mécanisme général de coordination confié au coordonnateur résident. En outre, ce dernier pourrait coordonner également l'aide humanitaire du système des Nations Unies sans exercer aucune fonction politique qui puisse amener à mettre en doute sa neutralité. Des mesures concrètes doivent être prises pour renforcer la capacité des pays en développement et promouvoir l'exécution nationale.

44. Pour ce qui est de la décentralisation exigée par le nouveau cadre des activités opérationnelles au niveau des pays, la structure décentralisée de l'UNICEF doit être rappelée. Elle a permis à cet organisme de fournir rapidement une assistance aux gouvernements, tout comme la décision du PNUD de déléguer le pouvoir d'approbation aux représentants résidents dans les limites existantes, éliminant ainsi le risque d'arbitraire dans l'exécution nationale. La décentralisation et la délégation de pouvoirs doivent avoir lieu dans le cadre de relations de confiance entre le Siège et les bureaux extérieurs.

45. Le sort des pays les moins avancés s'est dégradé récemment. Un grand nombre de ces pays ont entrepris un programme d'ajustement structurel et ont demandé l'aide des Nations Unies dans l'élaboration de politiques économiques, la satisfaction des besoins fondamentaux de leur population et la lutte contre la pauvreté. Une coopération plus étroite entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods a été requise pour sauvegarder les intérêts des groupes les plus vulnérables et pour coordonner les efforts visant l'exécution du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90 et la mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement.

46. M. AL-FARDAN (Bahreïn) estime que les organismes de développement ont joué un rôle très important dans les pays en développement, en les aidant à établir une infrastructure adéquate. Les organismes et organes du système des Nations Unies ont élargi leurs activités pour couvrir tous les aspects de la vie humaine, pour garantir des conditions de vie décentes et pour assurer une coopération véritablement mutuelle, tout en ajoutant une dimension humaine à la science et à la technologie en faveur du développement.

47. La mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement a constitué un aspect fondamental des mandats et des tâches de plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies. Les résultats obtenus dans ce domaine n'ont pas répondu aux espérances, toutefois. Les pays en développement attachent une grande importance au développement humain, mais leurs efforts ont été entravés par la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel, qui ont limité l'expansion de l'infrastructure sociale. A cet égard, l'organisation d'un Sommet mondial pour le développement social proposée par le Conseil économique et social permettrait de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et d'établir des relations économiques plus équitables avec les pays en développement.

48. La santé de la population est indispensable au développement durable. Si les objectifs fixés dans ce domaine pour l'an 2000 demeurent valides, toutes les anticipations suscitées par les stratégies utilisées n'ont pas été satisfaites. L'Organisation des Nations Unies devrait accorder un rang élevé de priorité aux services de santé. Compte tenu des ressources limitées disponibles, l'efficacité des programmes existants doit être accrue avec l'aide de la communauté des donateurs.

49. Les objectifs de la coopération technique des Nations Unies dans le domaine de la formation n'ont pas été atteints, malgré les bons résultats obtenus dans certains pays. Le PNUD a joué un rôle important dans la formation à la gestion à Bahreïn, encore que Bahreïn n'ait pas été cité dans la résolution 85/16 du Conseil d'administration. Bahreïn espère qu'il sera remédié à cette omission car, comme un grand nombre d'autres pays en développement, il a encore besoin de l'aide du PNUD pour les études sur le terrain et la formation d'experts et de techniciens afin d'accélérer le rythme de son développement.

50. Bahreïn demande une intensification des activités opérationnelles afin d'encourager le développement et de renforcer la structure économique des pays en développement, sans restriction à l'octroi d'une aide et selon le principe de l'universalité.

51. M. WIBISONO (Indonésie) signale que le précédent examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles du système des Nations Unies a eu lieu en 1989 dans des circonstances très différentes. Avec la fin de la guerre froide, le monde a connu des transformations radicales, l'interdépendance s'accroît et, bien que de grandes chances de progrès se fassent jour, des problèmes et des fractures propres à toute étape de transition doivent être surmontés. C'est pourquoi les activités opérationnelles du système doivent proposer des solutions plus satisfaisantes aux besoins de développement du tiers monde.

(M. Wibisono, Indonésie)

52. Les obstacles sont formidables : une récession mondiale persistante, l'accentuation de l'écart entre pays développés et pays en développement, l'avance de la pauvreté, la crise des économies en transition et la menace de politiques toujours plus protectionnistes de la part des blocs les plus puissants. A cela s'ajoute l'insuffisance des ressources disponibles. En conséquence, la situation économique et sociale se dégrade et apparaissent des phénomènes comme la pauvreté absolue, la famine et la malnutrition, des migrations en masse et l'instabilité politique.

53. Un autre facteur important tient aux limitations internes propres aux activités opérationnelles, comme l'absence de cohérence et de coordination. Il n'est pas étonnant que l'on n'ait pas pu appliquer totalement la résolution 44/211 de l'Assemblée générale. Bien que le rapport du Secrétaire général (A/47/419) ait confirmé la validité des dispositions de la résolution, peu de progrès ont été réalisés à ce jour. La clef du succès à l'avenir dépend d'un renforcement des capacités nationales et d'une amélioration de la performance économique au niveau des différents pays. Pour répondre aux besoins de développement des pays bénéficiaires, il faut réorienter et décentraliser les activités opérationnelles, en encourageant au maximum leur multidisciplinarité mais sans perdre de vue que l'être humain est le véritable bénéficiaire du développement. En tout état de cause, l'assistance technique que doivent fournir les divers organismes des Nations Unies exige une augmentation sensible des ressources financières à leur disposition et également la régularité et la prévisibilité de ces ressources conformément aux principes de neutralité et d'objectivité et sans imposer de conditions.

54. M. Wibisono note que le PNUD et le FNUAP ont adopté des mesures de décentralisation, de coordination des activités opérationnelles et de renforcement des capacités nationales, qui auront marqué un progrès dans l'application de la résolution 44/211 des Nations Unies.

55. M. FERNANDEZ DE COSSIO DOMINGUEZ (Cuba) dit que la restructuration et l'amélioration du système des activités opérationnelles pour le développement doivent être fondées sur la réaffirmation des principes régissant l'utilisation des fonds administrés par l'Organisation des Nations Unies : universalité, neutralité, libéralité. Dans la note du Secrétaire général (A/47/419) sont signalés certains des progrès réalisés dans l'application de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, que la délégation cubaine appuie car elle considère qu'il s'agit d'une base solide pour introduire les réformes nécessaires du système des activités opérationnelles de développement. Pour que les projets d'aide et de coopération internationales soient efficaces, il faut que soit mis en place une stratégie ou un large programme définissant les objectifs de développement du pays bénéficiaire et tenant compte des circonstances économiques, politiques, culturelles et historiques particulières de chaque pays.

56. L'aide et la coopération techniques fournies à Cuba par l'Organisation des Nations Unies sont depuis longtemps acheminées dans le cadre d'une approche-programme liée au plan de développement national. Dans certains pays en développement, les conditions ne sont pas encore propices à une telle approche en raison essentiellement des distorsions inhérentes au développement. Les mesures adoptées doivent donc être flexibles et objectives. Les capacités nationales doivent être utilisées dans toute la mesure du possible, bien que,

(M. Fernandez de Cossio Dominguez, Cuba)

comme le Secrétaire général le note au paragraphe 147 de son rapport, l'exécution nationale ne doit pas conduire à une perte du rôle technique des institutions spécialisées, dont le soutien est indispensable aux activités opérationnelles. C'est aux pays bénéficiaires qu'incombe essentiellement la responsabilité de coordonner les activités d'assistance des Nations Unies, encore que, si les autorités locales ne sont pas totalement en mesure de le faire, les coordonnateurs résidents devront jouer un rôle plus actif. A cet égard, Cuba est favorable au maintien des fonctions des représentants des divers organismes qui fournissent une aide.

57. Pour ce qui est de la décentralisation, le représentant de Cuba appelle l'attention sur l'expérience positive de Cuba depuis qu'ont été énoncés en 1970 les principes sur la base desquels s'appuie le système d'activités opérationnelles de développement. La délégation de pouvoirs favoriserait la mise en oeuvre de l'approche-programme souhaitée. Des ressources adéquates sont indispensables pour la réforme et la restructuration des activités opérationnelles en faveur du développement. En conséquence, les contributions des grands pays donateurs, qui se sont engagés à allouer 0,7 pour cent de leur PNB à l'aide publique au développement, doivent être accrues. Tout effort sérieux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des activités opérationnelles en faveur du développement doit d'abord chercher à résoudre le problème du transfert net de ressources opéré par les pays en développement du fait de leur endettement extérieur et du caractère injuste du système commercial international.

58. M. NGUYEN MING THONG (Viet Nam) dit que l'examen triennal des principaux aspects des activités opérationnelles de développement ne pouvait avoir lieu à un moment plus opportun, compte tenu des changements intervenus dans le monde, qui obligent à l'adaptation et l'amélioration de ces activités. Il est regrettable que les réformes entreprises par un grand nombre de pays en développement soient entravées par de multiples problèmes. Pour plusieurs millions d'êtres humains, la faim, la malnutrition, les maladies, l'arriération et le chômage font partie de la réalité quotidienne.

59. Cependant, on constate certains signes encourageants dans le domaine de la coopération internationale et l'interdépendance des nations pour la réalisation des objectifs de paix, de sécurité et de développement durable est de plus en plus reconnue. C'est pour cela que les activités opérationnelles de développement sont importantes. De l'avis de la délégation du Viet Nam, la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, qui constitue une étape marquante de l'histoire des activités opérationnelles de l'Organisation, reste valide. La vigueur et l'avantage comparatif de ces activités découlent du fait qu'elles sont apolitiques, impartiales, inconditionnelles et peuvent répondre de façon souple aux divers besoins, priorités et circonstances des pays en développement. Malheureusement, les ressources mises à la disposition des activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement sont très insuffisantes. Il faut remédier à cette situation de façon que la revitalisation et le renforcement de ces activités puissent se poursuivre.

60. Parmi les mesures positives prises pour accroître l'efficacité et l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies figurent l'accélération de l'exécution nationale, le renforcement des capacités nationales, la formation, la simplification des procédures, l'harmonisation des cycles de programmation, la plus grande souplesse administrative, la délégation

(M. Nguyen Ming Thong, Viet Nam)

de pouvoirs sur le terrain et l'application d'une approche-programme. Face à la tâche cruciale que représente l'amélioration de la coordination des activités au niveau du terrain, l'avantage comparatif dont jouissent certains organismes du fait de l'efficience de leur coopération avec les gouvernements doit être pris en compte.

61. Le Gouvernement et le peuple du Viet Nam accordent une grande importance à leur relation de coopération avec les organismes des Nations Unies et les remercient du concours qu'ils leur ont apporté. L'aide du PNUD a visé essentiellement l'appui au processus de réforme économique, le renforcement de la performance économique, la promotion de certains aspects clefs de la mise en valeur des ressources humaines et le soutien à une croissance durable du point de vue de l'environnement ainsi qu'au développement des établissements humains. Le PAM a fourni une aide alimentaire d'urgence et mis en oeuvre des projets vivres contre travail. L'UNICEF a apporté une extraordinaire contribution sous la forme de projets de faible coût dans le domaine de la thérapie de réhydratation par voie buccale, de l'alimentation en eau et de l'assainissement, de l'éducation universelle de base, de la nutrition et de la sécurité alimentaire, ainsi que des soins de santé primaire à l'intention des mères et des enfants. Le FNUAP a fourni une aide si nécessaire aux programmes de population et de planification de la famille qui ont permis une réduction sensible du taux d'accroissement démographique du pays. Le Viet Nam appuie sans réserve les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, qui se tiendra en 1994.

62. Mme AMERASEKARE (Sri Lanka) dit combien sa délégation apprécie les mesures prises par les organes et organismes des Nations Unies, et en particulier le Comité consultatif sur les questions de fond (activités opérationnelles), le Groupe consultatif mixte des politiques et le PNUD, pour mettre en oeuvre la résolution 44/211 de l'Assemblée générale. Cependant, beaucoup reste encore à faire. Parmi les objectifs de la résolution figurent le renforcement de la coordination de l'aide des Nations Unies sur le terrain, l'adoption d'une approche-programme et l'exécution nationale des projets. Les mesures prises à cet égard ne constituent que le début d'un processus dont l'élan repose sur trois éléments fondamentaux : 1) une plus grande prise de conscience des avantages du recours au représentant résident du PNUD pour la coordination dans le pays de l'aide des Nations Unies, sans préjudice du travail de coordination des autorités locales - l'utilité de ce système a été clairement démontrée durant les urgences exigeant une aide humanitaire; 2) un esprit de coopération entre les représentants des Nations Unies sur le terrain appliquant des instructions claires de leurs sièges respectifs de façon que tout ne dépende pas entièrement des coordonnateurs résidents; en l'absence de cette coordination, d'autres mesures comme le partage des locaux pourraient ne pas avoir l'effet souhaité; et 3) la capacité des pays en développement d'adopter l'approche-programme et d'assumer la responsabilité de la gestion des projets; à cette fin, des programmes de formation devront être organisés pour les responsables locaux. Le processus de décentralisation permettra aux représentants sur le terrain des Nations Unies de mieux répondre aux besoins des pays bénéficiaires; toutefois, les considérations de transparence ne doivent pas empêcher la délégation de pouvoirs.

63. Mme HEPTULLAH (Inde) dit que les activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement car elles symbolisent l'essence de la coopération multilatérale, fondée sur les principes d'universalité, de neutralité et de partenariat, et leur objectif est de favoriser l'autosuffisance individuelle et collective au moyen du renforcement de la capacité endogène. Ces activités ont permis d'aider les pays en développement dans leurs efforts de développement et, du fait de leurs effets multiplicateurs, ont permis à ces pays d'utiliser plus efficacement leurs ressources humaines, physiques et financières et de renforcer leurs institutions. L'examen triennal des activités opérationnelles permettra d'élargir leur portée et leur mise en oeuvre, conformément aux objectifs et aux priorités de développement des pays en développement, ainsi que de mettre en lumière leurs lacunes afin d'y remédier en maximisant les avantages de ces activités malgré les ressources modestes disponibles. L'Inde attache un rang élevé de priorité aux activités opérationnelles du système des Nations Unies et, malgré ses importantes contraintes en ressources, est l'un des participants les plus actifs, à la fois en tant que donateur et en tant que bénéficiaire, aux fonds et programmes du système. Les contributions de l'Inde au PNUD, à l'UNICEF et au FNUAP sont parmi les plus élevées des pays en développement.

64. La reconnaissance par les résolutions 44/211 et 46/269 de l'Assemblée générale de la responsabilité des administrations nationales dans la formulation des plans nationaux de développement est une réaffirmation claire du droit intrinsèque et souverain de chaque pays bénéficiaire de déterminer ses propres priorités de développement conformément à ses besoins et à ses capacités. Ces deux résolutions ont insisté sur l'importance de l'exécution nationale des programmes et des projets financés par le système des Nations Unies, afin d'intégrer plus harmonieusement l'aide reçue dans les efforts de développement national.

65. En général, l'Inde souscrit à l'idée d'un renforcement de la coordination des activités des Nations Unies, à condition que ne soient pas sacrifiés les principes d'universalité, de neutralité et de partenariat. En tout état de cause, la coordination doit viser une meilleure intégration des programmes et des projets des différents organismes à la stratégie nationale de développement et à améliorer la relation entre les gouvernements et les organismes de financement et d'exécution, tout en maintenant dans le même temps l'autonomie de ces derniers afin de tirer pleinement parti de leurs expériences et connaissances. Mme Heptullah souscrit également aux observations du Secrétaire général contenues dans le document A/47/419 tendant à améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies et les gouvernements, préparer les cycles de programmation conformément aux structures, nécessités et priorités nationales et maintenir le caractère apolitique des activités opérationnelles.

66. Les Nations Unies ont deux fonctions principales, maintenir la paix et la sécurité internationales et encourager le développement dans les pays en développement. Pour s'acquitter de la deuxième fonction, la coopération multilatérale joue un rôle crucial et les activités opérationnelles constituent un mécanisme indispensable. L'examen triennal des activités opérationnelles offre la possibilité de renforcer la capacité des pays afin que prospérité et croissance ne soient plus de vains mots pour les pays en développement.